

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2025-06-10-01

Date de convocation : 26 septembre 2025

Date d’affichage : 08 octobre 2025

CRÉATION DU COMITÉ LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - CLSPD

Nombre d’élus : 27

Présents : 22

Représentés : 4

Votants : 26

L’an deux mille vingt-cinq, le 06 octobre, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s’est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Delphine FOURCADE, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Géraldine LARDENNOIS, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Cyrille FREMINET, Dominique SERVAIS, Salvador-Jean LUDENA, Sylvie HAUFF, Pauline LACLEF, Audrey de FORNEL, Jérôme DUVERNOY, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Roch DOSSOU, Dominique JAILLON, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME, André BLUZE

Absents ayant donné pouvoir : 4

Frédérique RAVEAU a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Marc TIMSIT a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

Loïc FLICHY a donné pouvoir à Dominique JAILLON

Absents : 1

Jean-Michel RAGUENES

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de la Sécurité Intérieur, article L132-1 et suivants, notamment l’article L132-4 ;

CONSIDÉRANT que la commune de Noisy-le-Roi a l’obligation de créer un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ;

CONSIDÉRANT les actions de prévention mises en œuvre auprès des publics vulnérables et des jeunes depuis plusieurs années par la commune, notamment les sensibilisations à la cyberdélinquance, l’éducation aux médias et à la citoyenneté, il s’avère que la création d’un CLSPD n’est que la résultante des actions déjà menées et la coordination des différents partenariats ;

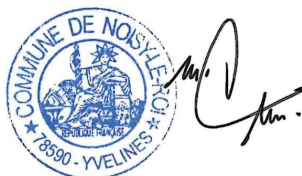
ENTENDU l’exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) **DÉCIDE DE CRÉER** un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer les actes à intervenir et les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 06 octobre 2025

Le Maire
Marc TOURELLE



Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente